



Litige sur la résiliation d'un contrat multirisque.

Par **ARDURAT**, le **16/12/2010** à **13:54**

Bonjour,

Courant août, je désire résilier un contrat d'assurance multirisque habitation souscrit à la MMA par l'intermédiaire du Cabinet Dutreil à Bordeaux concernant un appartement dont j'ai hérité.

M'apercevant que je ne suis pas dans le délai de deux mois, je décide, sur les conseils de l'assureur qui gère l'ensemble de mes contrats d'attendre l'avis d'échéance pour l'échéance du 01/10/2010 et si celui-ci ne parvient pas dans le délai légal, de résilier en utilisant la Loi Chatel.

Le premier courrier appelé « Relevé de compte » nous parvient le 14 octobre daté du 12 octobre.

Le 23 octobre avec l'aide de mon assureur, j'envoie un courrier de résiliation en vertu de la Loi Chatel.

Par erreur je date le courrier du 23/11/2010.

Je reçois un courrier le 26 octobre me disant que ma demande ne peut être prise en compte car mon courrier date du 23 novembre et que l'échéance est au 01 octobre.

Je renvoie un courrier avec rectification de la date, en ayant auparavant appelé le cabinet Dutreil pour expliquer ma démarche et me faire envoyer sur les roses par Mme Bouchon.

Je reçois un courrier le 16 novembre me disant à nouveau que ma demande n'est pas prise en compte, ne pouvant appliquer la Loi Chatel, puisque un courrier m'a été envoyé le 14 septembre comme avis d'échéance.

Je rappelle le cabinet Dutreil en demandant copie de l'avis d'échéance du 14 septembre et la personne me dit que ça n'est pas possible, aucune copie des courriers n'est gardée, allant jusqu'à me dire que c'est La Poste qui a dû égarer la lettre.

Le 29 novembre, je vais chercher à La Poste un courrier recommandé me demandant de régler la somme due.

Quelle solution ai-je pour solutionner ce dossier, sachant que pour l'instant ce sont mes courriers contre leur parole.